

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/SEPT/107	OBJET : DESIGNATION DE MEMBRES POUR CONSTITUER UNE PROPOSITION DE LISTE DE COMMISSAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
<u>Date du conseil municipal</u> 21/09/2020	
<u>Date de la convocation</u> 14/09/2020	
<u>Date de l'affichage</u> 29/09/2020	

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 14 septembre 2020.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents représentés :

- Sylvie POIRIER représentée par Catherine OUSSET
- Nimca CIGE représentée par Nolwenn LE BOUTER

Monsieur Philippe DUCQ est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

VU le Code des impôts et notamment son article 1650 A,

CONSIDERANT le renouvellement des membres du conseil communautaire et de la nécessité à proposer une nouvelle liste de commissaires potentielles pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs,

CONSIDERANT que chaque commune du territoire de la Brie Nangissienne est appelée à proposer un membre titulaire et un membre suppléant pour constituer cette liste,

CONSIDERANT la proposition de la municipalité de Nangis,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix Pour et 7 abstentions (Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX),

ARTICLE 1 :

DESIGNE :

- Mme Françoise HAMELIN en tant que membre titulaire,
- M. Serge SAUSSIÉ en tant que membre suppléant,

Pour figurer sur la liste que proposera le conseil communautaire de la communauté de communes de la Brie Nangissienne auprès du Directeur départemental des Finances Publiques de Seine-et-Marne.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 22 septembre 2020

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20201001-SEPT-2020-107-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020